

MODELE  
D'ARRETE MUNICIPAL DE MISE EN DEMEURE  
(Divagation d'animaux de rente avec danger)

Département de .....  
Canton de .....  
Commune de .....

Le Maire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.211-11 à L.211-28 ;

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu les dépôts de plainte pour divagation (éventuellement) ;

Vu les constats d'errance établi depuis ... par le maire (adjoint, gendarmes, police municipale...) sur la voie publique, les terrains communaux, les terrains d'autrui ;

Vu le courrier contradictoire préalable adressé au propriétaire de l'animal ;

Considérant que le(s) bovins (ovins, caprins, chevaux...) dont le(s) numéro(s) d'identification est (sont) ... de M. X, se trouve(nt) régulièrement en état de divagation sur le territoire de la commune (décrire les lieux des divagations et des dégâts causés s'il y en a) ;

Considérant que le(s) bovin (ovins, caprins, chevaux....) dont le(s) numéro(s) d'identification est (sont) ... de M. X, en état de divagation, présente(nt) un danger pour la sécurité publique (décrire le(s) danger(s) que représente l'animal : pour la circulation routière, les personnes ou les animaux) ;

Considérant qu'il y a donc lieu de prendre des mesures de nature à prévenir les dangers ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

Monsieur X, demeurant à ....., détenteur du/des bovins (ovins, caprins, chevaux...) dont le(s) numéro(s) d'identification est (sont) ... , qui se trouve(nt) en état de divagation (décrire le lieu de divagation –voie publique, propriété privée), est mis en demeure de prendre avant le (date) les mesures nécessaires pour faire cesser cette divagation et prévenir le danger pour les personnes ou les animaux domestiques (prescrire les mesures à prendre pour prévenir le danger : enfermer animal, réparer les clôtures...).

Article 2 :

Si, à l'issue du délai énoncé à l'article 1<sup>er</sup>, les mesures prescrites n'ont pas été réalisées, l'animal (les animaux) sera(seront) placé(s) par arrêté municipal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci.

Article 3 :

Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal (des animaux) seront intégralement et directement mis à la charge de Monsieur X.

Article 4 :

Le commandant de la brigade de gendarmerie de... , le directeur de la police municipale, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Article 5 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois suivant sa notification devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Fait à ....., le .....

Le Maire  
Nom, signature